

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

4 juillet 2024

DATE D'AFFICHAGE

4 juillet 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 04 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, M. DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés :

Mme GUYON donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU

M. BELFORT donne procuration à M. Franck BARRIER

M. FIMIEZ

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

3. Demande de subvention exceptionnelle pour « La Coulée Douce »

Délibération DE03-09072024

Un courrier de demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association a été reçu à la mairie.

Martine COUET lit ce courrier aux membres du Conseil municipal dans lequel il est précisé que l'association « La Coulée Douce » est en situation financière préoccupante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide de verser 1 000,00€ à l'association à 11 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 10 juillet 2024

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

